



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six janvier, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DUBOILLE ayant reçu délégation du Maire. La séance est ouverte à 19h40.

PRÉSENTS :

Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, M. MOSTACCI, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL, M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER, Mme THOMAS, M. FERREIRA NUNES, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON, Mme KADRI (arrivée à 20h22), M. GABORIT, M. GIRARD, Mme TIJERAS

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. LE BOHELLEC	par Mme DUBOILLE
Mme OUCHARD	par Mme LE BAIL
M. MONIN	par Mme PIDRON
Mme YAPO	par M. CARVALHO
M. YEBOUET	par M. DUCELLIER
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON
M. BULCOURT	par M. PERILLAT-BOTTONET

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : néant

Mme HAMIDI
M. BADEL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CAPORUSSO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

*Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 26 janvier 2018*

Le 01. / 02. / 2018



OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 - VILLE DE VILLEJUIF - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Vu les articles L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales modifiés par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu l'article D. 2312-3 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à l'issue de la présentation, les membres du Conseil Municipal sont invités à s'exprimer sur les orientations générales du budget 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : Annule et remplace la délibération n°118/2017 adoptée en conseil municipal du 8 décembre 2017.

Article 2 : Ayant pris connaissance du rapport de présentation des orientations pour le budget 2018,

Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget principal et du budget annexe 2018 conformément à la loi.

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Adoptée à 23 voix pour ; 20 abstentions

RAPPORT N° 18-01-101
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018 DE LA VILLE DE VILLEJUIF. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE.

Ce rapport est présenté dans un contexte international, européen, français toujours très fluctuant. La sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne, les incertitudes sur la reprise économique et l'évolution des prix, les dispositions de la loi de finances pour 2018, sont autant de facteurs qui vont influencer sur les marges de manœuvre de la collectivité.

Une délibération sera soumise au vote de l'assemblée afin de prendre acte de la présentation de ce rapport et de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Sommaire

Introduction :.....	2
I. Un contexte économique et budgétaire national sous contrainte financière.....	4
1. Bilan en chiffres	4
2. Réformes annoncées suite aux élections présidentielles de 2017	5
II. La construction du budget 2018	8
1. Le fonctionnement.....	8
2. La dette et l'encours de dette.....	13
3. L'investissement.....	15
III. La structure des effectifs et les dépenses de personnel	17
1. Les agents de la ville de Villejuif.....	17
2. Les effectifs au 30/11/2017	18
3. Les effectifs permanents par filière au 30/11/2017	19
Budget annexe Flobail	21

Introduction :

Depuis 2014, la majorité municipale inscrit sa stratégie financière dans le respect des engagements suivants :

- Pas d'augmentation des taux de la fiscalité directe.
- Assainissement de la structure de la dette (renégociation des emprunts toxiques)
- Désendettement progressif de la commune
- Recherche de nouvelles recettes innovantes : PUP, subventions...
- Amélioration du niveau de services publics et création de nouveaux équipements.

Élaboré sur la base de prospectives incertaines en matière de ressources au regard du contexte budgétaire national et des annonces gouvernementales, le budget 2018 de la Ville se doit d'être particulièrement prudent, responsable et confirmer ainsi la gestion saine des recettes et des dépenses engagées par le nouvel exécutif.

Engagée dans un vaste plan de redynamisation de la commune, la majorité prépare l'arrivée de nouveaux habitants dans les toutes prochaines années. La compensation annoncée suite à la suppression d'une partie de la taxe d'habitation pourrait bien ne pas être dynamique et pénaliser tout particulièrement les communes en plein essor comme la nôtre. À ce titre, la Municipalité interpelle le gouvernement : il serait parfaitement inimaginable que les investissements d'équipements supportés par la commune pour accueillir de nouvelles populations ne se trouvent pas financés par une augmentation proportionnelle des recettes fiscales. Le dynamisme des communes en matière de logement ne doit pas être pénalisé, à l'heure où de très nombreux français peinent à se loger.

Parallèlement aux nombreuses perspectives de créations de logements sur le territoire de la commune, Villejuif doit donc assumer un plan d'investissement important en matière d'équipements publics. Cette question s'avère d'autant plus prégnante que la commune souffre déjà d'un déficit d'équipements comparativement aux communes de sa strate. C'est donc un double défi que relève cette majorité : compenser les erreurs du passé et préparer un meilleur avenir.

Face à ce double impératif, le budget 2018 devra une nouvelle fois parvenir à préserver les ambitions portées par la majorité, malgré le contexte des incertitudes nationales.

Le plan de maîtrise des charges courantes devra donc se poursuivre pour permettre d'entretenir les nouveaux équipements tout en limitant l'impact budgétaire. De même, au plan du fonctionnement, la structure budgétaire devra accompagner la mise en œuvre des priorités politiques fixées par la majorité : propreté, cadre de vie et sécurité.

Ce projet ambitieux pour Villejuif devra être mis en œuvre par une administration municipale qui se modernise. L'objectif réaffirmé d'un service public de qualité impose donc une politique dynamique de gestion des ressources humaines. Premier poste de dépense de la ville, la gestion des ressources humaines devra être responsable pour préserver la capacité d'investissement de la commune.

Ces principes directeurs guideront la construction du budget 2018.

La préparation budgétaire et le vote du budget s'inscrivent dans un contexte international fluctuant pour lequel un focus sur les quelques indicateurs clefs de l'Etat est nécessaire.

Une légère reprise du PIB à hauteur de 1,6 % en moyenne en 2016, contre une projection à hauteur de 1,4 % pour 2017 et une estimation à 1,6 % en 2018 et 2019. Même si c'est le signe d'une reprise économique, il y a lieu de relativiser car la croissance française reste inférieure à celle prévue dans la zone euro. Les facteurs favorables de la demande interne ont été neutralisés par les effets négatifs du commerce extérieur. En effet, la forte baisse du prix du pétrole a permis de doper la demande intérieure en 2015 et 2016, compensant la baisse du commerce extérieur sur l'évolution du PIB. Les effets de la baisse du prix du pétrole s'atténuant, la demande pourrait ralentir mais serait compensée par la reprise des exportations. La performance médiocre à l'exportation était liée à des événements exceptionnels comme les difficultés rencontrées par la France dans la chaîne de production d'Airbus, les mauvaises récoltes et l'impact des attentats sur le tourisme.

Le solde du commerce extérieur (exportations – importations) devrait être moins déficitaire en 2017 et légèrement positif en 2018 et 2019.

La construction budgétaire est basée sur un engagement politique et une volonté de redresser les finances de la ville selon les recommandations d'un audit des finances réalisé en 2014 mais aussi sur l'obligation de maintenir les ratios financiers suivis par les services de l'Etat. Cette double contrainte se cumule à celle d'optimiser nos moyens pour apporter un service public de qualité aux administrés villejuifois.

I. Un contexte économique et budgétaire national sous contrainte financière

1. Bilan en chiffres

Revenu disponible brut réel des ménages

Évolution : il augmente de 1,8 % au 30 mai 2016 et estimé à + 1,1 % pour 2017. Après ce tassement de la croissance du revenu disponible en 2017, les années suivantes devraient enregistrer une reprise : pour 2018 : 1,6 % et pour 2019 : 1,7 %.

Consommation des ménages

2016 : 1,8 % au 28 avril 2016 et 2,1 % au 30 mai 2016.

2017 : 1,3 % 2018 et 2019 : 1,5 %.

La nouvelle hausse des énergies a eu un impact négatif sur la croissance en 2017, même si son effet a été atténué par un moindre effort d'épargne de la part des ménages. Une légère reprise serait constatée en 2018 et 2019. Elle serait facilitée par une progression plus franche mais modeste des salaires nominaux privés. Cette progression suivra celle du marché du travail et de l'inflation d'ensemble.

La hausse du salaire moyen par tête du secteur privé (SMPT) était de 1,4 % en 2016, elle est estimée à 1,6 % en moyenne en 2017, puis à 2,0 % en 2018 et à 2,2 % en 2019, avec également une progression du SMIC.

Toutefois, si l'inflation est neutralisée, l'estimation serait une progression des coûts salariaux réels unitaires du secteur privé (CSU) de l'ordre de 1 % en moyenne annuelle jusqu'en 2019.

Concernant l'épargne, alors que la BDF table sur un niveau de croissance du dernier trimestre 2016 à 14,5 % fin avril, les comptes nationaux à fin mai sont plus pessimistes de -0,6 point, soit 13,9 %. Ces deux calculs peuvent jouer en faveur ou non de la consommation des ménages.

Consommation publique

La hausse était de 1,4 % au 28 avril 2016 et de 1,2 % au 30 mai 2017.

Les années suivantes, une hausse annuelle de l'ordre de 1 % est attendue. Ainsi les estimations seraient pour 2017 de 1,1 %, pour 2018 de 1 % et pour 2019 de 1,1 %.

Investissement total

Dont l'investissement public

L'investissement s'oriente vers une reprise modeste en 2016 : -0,7 % au 28 avril contre -0,2 % au 30 mai ; même si cela reste encore dégradé.

Pour les trois années suivantes la même tendance haussière est envisagée, avec une année 2017 particulièrement significative + 1,4 %. Pour 2018 : 1,9 % et 2019 : 2,1 %.

En synthèse : une croissance modérée mais soutenue de l'investissement public est prévisible.

Dont l'investissement des entreprises

L'année 2016 enregistre une croissance de 3,6 % au 30 mai.

2017 : 2,6 % ; 2018 : 2,5 % ; 2019 : 2,6 %.

L'investissement des entreprises est soutenu par la progression de l'activité économique conjuguée au bas niveau des taux d'intérêt. 2016 et une partie de l'année 2017 sont aussi « dopées » par les mesures d'incitation fiscale de suramortissement (qui a pris fin en avril 2017). Cette mesure neutralisée, la croissance serait ainsi de 2,6 % en 2017, puis de 2,5 % en 2018 et de 2,6 % en 2019.

Malgré ce léger ralentissement, le taux d'investissement des entreprises dépasserait en 2018 le pic de 2008, après avoir déjà enregistré un net rétablissement depuis 2013.

Inflation

Après un niveau faible en 2016 de 0,3 % en moyenne annuelle, l'inflation (IPCH) se redresserait progressivement à 1,2 % en 2017 et 2018, puis à 1,4 % en 2019. L'inflation hors produits alimentaires et énergie se stabiliserait en 2017 au même niveau qu'en 2016, soit 0,6 % en moyenne annuelle, mais atteindrait 1,2 % en 2018, puis 1,4 % en 2019.

Les facteurs explicatifs du redressement de l'inflation sont le maintien des prix du pétrole à des niveaux supérieurs à ceux observés en 2016 (d'après les cours à terme de mi-mai 2017), la progression des prix d'importation hors énergie (en lien avec une activité et un commerce mondial plus dynamiques) et le redressement de l'activité domestique.

2. Réformes annoncées suite aux élections présidentielles de 2017

Avec l'élection du Président de la République Emmanuel Macron, de nombreuses mesures et réformes sont prévues. Ce paragraphe en recense les grandes lignes et leurs éventuelles incidences au niveau local.

Une pression constante s'exerce sur les collectivités locales avec les efforts déjà demandés aux collectivités de 10 à 13 milliards d'€, le surgel des 300 millions d'€ de dotations, la demande constante de diminuer les dépenses des collectivités et dans le même temps un accompagnement de l'Etat en diminution (exemple de la baisse des contrats aidés). De nombreux élus locaux via l'AMF demandent un arrêt du transfert de charges sur les collectivités pour leur permettre de reconstituer leur épargne pour investir.

➡ Suppression de 80 % de la Taxe d'Habitation des ménages

La réforme sera lancée en 2018 et s'étalera sur 3 ans. Le Président s'engage à compenser à l'euro près les pertes pour les collectivités locales. En 2018, 30 % de baisse seront actés.

➤ Mise en place d'un pacte financier pluriannuel entre le gouvernement et les collectivités locales
Ce pacte dit de Cahors concerne les collectivités territoriales dont les dépenses de fonctionnement (constatées au compte de gestion du budget principal) dépassent 60 millions d'euros. Villejuif est donc concernée.

Le taux de croissance annuel des dépenses de fonctionnement sera modulé à la hausse ou à la baisse en fonction de critères démographiques, de construction de logements et du revenu moyen des habitants. Ce taux de croissance fixé à 1,2% par an (en valeur et à périmètre constant) pourra donc être modulé au maximum de 0,45%.

➤ Le pacte vise une baisse des dépenses locales à hauteur de 13 Milliards d'euros. Il a été précisé que cette baisse de 13 milliards serait lissée jusqu'en 2022.

Les Préfets seront chargés de contractualiser avec chaque collectivité et d'en assurer négociation et contrôle. Les collectivités n'ont pas l'obligation de contractualiser mais celles qui dépasseront le taux de croissance fixé se verront appliquer des sanctions financières.

➤ Création d'une agence nationale de la cohésion des territoires

Agence similaire, dans sa philosophie, à celle de la rénovation urbaine, mais d'une compétence élargie.

➤ Engagement d'une couverture intégrale du territoire en haut ou très haut débit d'ici 2020. Ceci permettrait de gagner deux ans sur le Plan France Très Haut Débit.

➤ Baisse fin juillet du fonds d'investissement aux collectivités territoriales. En effet, 216 milliards d'€ ont été retirés à la mission « relations avec les collectivités territoriales ». La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ont vu leurs crédits amputés de 200 millions d'€. Il semblerait que ces diminutions correspondent à des annulations de crédits, soit des crédits non affectés.

Pour 2018, l'enveloppe annoncée est de 1,8 milliards d'€ dont 996 pour la DETR, 665 pour la DSIL et 150 pour la politique de la ville.

➤ Maintien du FPIC

➤ Abondement de la DGF de 100 millions d'€

➤ Des incitations à investir dans la modernisation des services publics dont les contours ne sont pas encore connus.

➤ La réforme du code du travail en cours

➤ Le projet de loi de réforme de la sécurité sociale PLFSS 2018

➤ La réforme de la TH de 2018 à 2020

➤ La réforme de la fiscalité locale

➤ La transformation de l'Impôt de Solidarité ISF en Impôt sur la Fortune Immobilière IFI

➤ La révision de la fiscalité des PEL et des assurances-vie

➤ La diminution de l'Impôt sur les Sociétés de 33 % aujourd'hui à 25 % à la fin du quinquennat

➤ Le Crédit Impôt Compétitivité et Emploi CICE

Une baisse de la cotisation patronale serait effectuée au plus tard en 2019. Elle serait de 6 points pour les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

➤ La remise en place du jour de carence des fonctionnaires. Un jour contre 3 jours dans le secteur privé. Cette mesure serait applicable en 2018.

➤ La hausse de la CSG de 1,7 points à compter du 1^{er} janvier 2018

Pour compenser cette hausse, une indemnité compensatoire de 1,67 % de traitement devrait être instaurée mais les modalités de mise en œuvre devront être clarifiées.

➤ La diminution du nombre d'élus locaux

➤ Les crédits liés aux rythmes scolaires

II. La construction du budget 2018

Cette année, le choix de voter le budget plus tôt, lors d'une séance du Conseil Municipal début février, implique quelques changements. Le compte administratif et son résultat ne seront pas repris au budget.

La construction budgétaire 2018 s'appuie donc sur une prospective financière, tenant compte du contexte économique et financier connu et d'une analyse rétrospective réalisée. Vous trouverez ci-dessous une première perspective de réalisation qui donne les grandes tendances et sera affinée lors de la clôture définitive du budget 2017.

	Rétrospective			perspectives de réalisation à fin septembre 2017
	2014	2015	2016	
Total des recettes réelles de fonctionnement	84 942 938	84 082 919	96 730 603	96 726 510
Total des dépenses réelles de fonctionnement	77 210 329	76 202 332	82 625 394	84 497 572
Épargne de gestion	11 151 243	12 398 408	14 980 737	11 547 438
Épargne nette	14 194	1 316 096	2 823 066	-759 473
Total des recettes réelles d'investissement	12 715 193	6 881 889	4 612 148	9 833 258
Total des dépenses réelles d'investissement	23 164 624	14 721 678	17 754 596	14 995 410

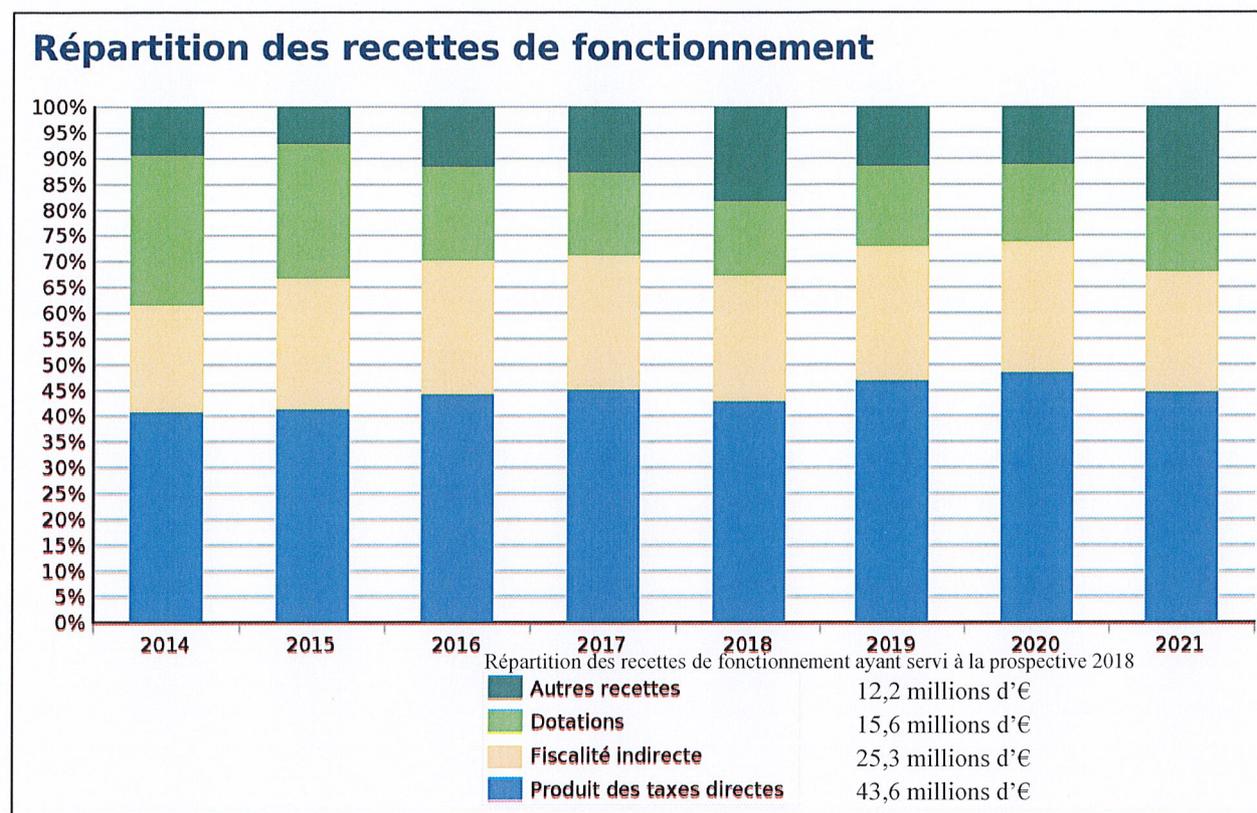
1. Le fonctionnement

Les recettes de fonctionnement en relative stabilité

Au global, le réalisé 2016 représentait 96,7 millions d'€. L'estimation 2017 est au même niveau. En 2018, elle atteindra 104 millions d'€. Ceci est dû aux prémices de la dynamique de construction sur les recettes fiscales et à la variation du poste des « autres recettes » pour 6,8 millions d'€. Ce poste « autres recettes » intègre les produits des activités des services, les atténuations de charges, les produits de cessions, les recettes exceptionnelles et financières principalement.

Le premier engagement de la municipalité concernant le maintien des taux de la fiscalité sera respecté.

La réforme de la taxe d'habitation sous forme de dégrèvement sur trois ans n'aura pas d'impact sur les recettes fiscales, l'État se substituant au contribuable local. Toutefois, il conviendra d'être attentif à la réforme de l'impôt local qui devrait être proposée avant la fin du mandat présidentiel.



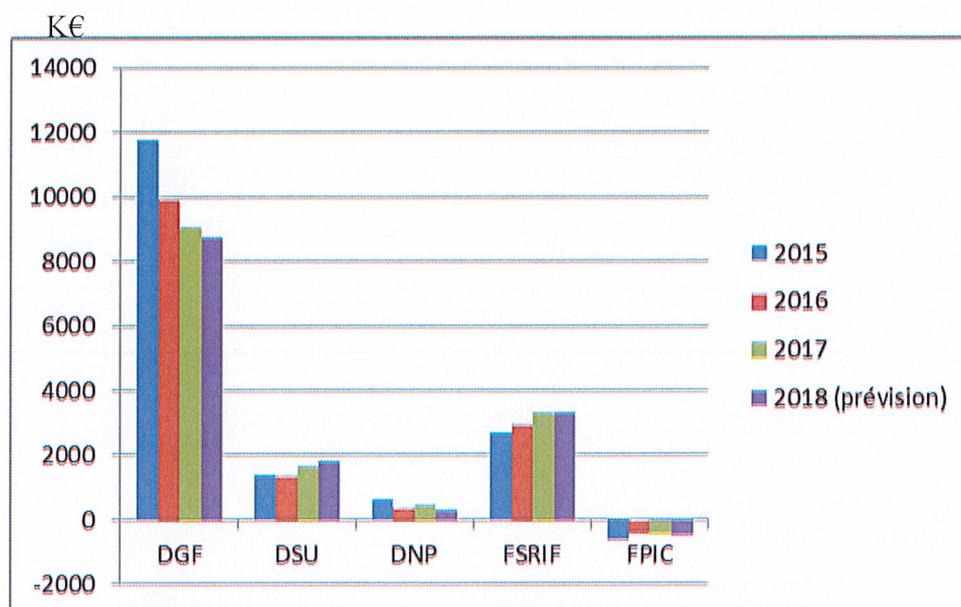
Les principales dotations d'État et l'évolution de l'épargne

En milliers d'€	2014	2015	2016	2017
Baisse de la DGF	-605	-1.604	-1 736	-869
Prélèvement FPIC	-472	-624	-368	-407
Epargne Brute	6 616	7 842	10 112	8 235 *
Epargne nette	14	1 316	2 823	-759 *

(*montants prévisionnels au 13 septembre 2017)

	2015	2016	2017	2018 (prévision)
DGF	11.734.465	9.929.605	9.060.727	8.739.605
DSU	1.353.725	1.367.262	1.647.293	1.792.943
DNP	601.157	377.775	453.330	305.998
FSRIF	2.651.691	2.941.403	3.307.128	3.307.128
FPIC	-624.418	-368.885	-406.849	-450.000

Évolution des dotations de l'État



Pour l'année 2018, il est à noter une stabilisation des dotations de l'État et du FPIC.

Les tarifs des services

Le produit des services est estimé à 5 millions d'€ pour 2018. Les recettes de stationnement, suite à la réforme applicable au 1er janvier 2018, ont été légèrement majorées (+30 K€) par rapport à 2017. Une évaluation du dispositif sera réalisée au cours du premier semestre afin d'ajuster cette recette aux réalités du terrain.

En 2017, la tarification des activités n'a pas été modifiée mais ajustée soit en fonction de l'évolution de l'indice des prix des dépenses communales dit « panier des maires » maintenue comme précédemment à celle du 30 juin 2015 (0,7%), soit proportionnée à l'évolution des coûts de mise en œuvre des activités.

Le travail commencé sur la tarification des activités reste à approfondir afin de veiller à l'accès de tous sans pour autant pénaliser les finances de la ville.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la métropole réunie le 4 octobre 2017 a décidé de reporter le travail d'évaluation des charges retenues au titre des compétences de la MGP en 2018. Les attributions des communes sont donc maintenues au montant de 2017.

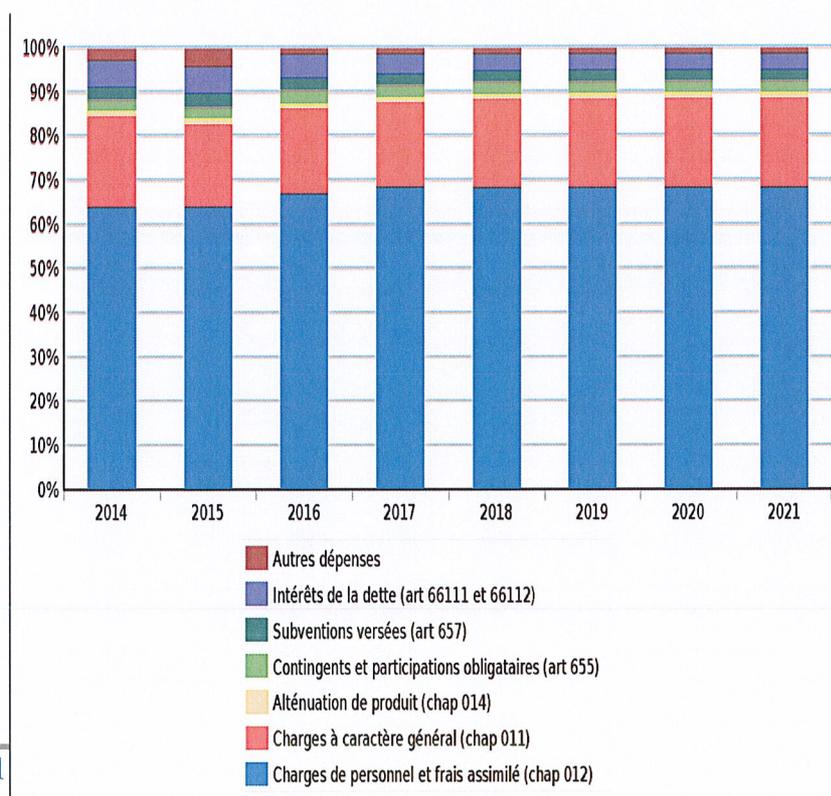
Pour rappel, l'attribution de compensation représente une recette de 19,8 millions d'euros et la Ville reverse au territoire 10,2 millions d'euros. L'évolution de la contribution de la Ville au Territoire pour 2018 portera sur la seule part fiscalité et sera fonction du taux de l'inflation constatée à fin novembre 2017 soit autour de 1,2% sur un an.

Les dépenses de fonctionnement en légère hausse

Les dépenses de fonctionnement s'établissaient en 2016 à 82,6 millions d'euros, à 84,5 millions d'euros en 2017, soit une hausse de 2,27 %. En 2018, les premières estimations s'élèvent à 86,1 millions d'euros, soit + 1,92 %.

Les principaux postes de dépenses sont la masse salariale et les charges de gestion courante. Depuis 2014, d'importants efforts de rationalisation ont été réalisés par les services, tant dans la gestion des crédits que dans les recrutements ou remplacement de personnels. Toutefois, l'inscription pour ces deux principaux postes est à la hausse. En effet, moderniser le service rendu aux usagers nécessite le recrutement de nouvelles compétences, voire de spécialistes pour des missions particulières afin d'accompagner la mutation de la Ville. Ainsi, pour 2018, les charges à caractère général croissent de l'ordre de 1 % (en raison de l'inflation) et celles des ressources humaines de l'ordre de 2 %.

Une maîtrise des Frais Généraux



Dépenses de fonctionnement (estimations 2017) :

Intérêts de la dette 3,3 millions d'€

Subventions versées 2,0 millions d'€

Contingents et participations obligatoires
2,2 millions d'€

Charges à caractère général 14,5
millions d'€

Charges de personnel et frais assimilés
50,7 millions d'€

La maîtrise des frais généraux est établie tout en maintenant les priorités de la municipalité :

- La propreté ;
- Le cadre de vie ;
- La sécurité.

La municipalité souhaite notamment axer ses efforts sur :

- La mécanisation et la montée en compétence des équipes « régie propreté » ;
- Une réorganisation des équipes « Jardin en Ville » ;
- Un élargissement des horaires de la Police Municipale.

Au-delà de ces priorités, d'autres secteurs font aussi l'objet d'une attention soutenue de la part de l'équipe municipale, notamment la jeunesse, l'éducation, la voirie et l'accueil des administrés.

D'autre part, un effort important sera engagé pour doter les services municipaux d'outils informatisés performants afin d'améliorer les conditions de travail des agents et le service rendu aux villejuifois.

La maîtrise des effets ciseaux et l'autofinancement

L'effet ciseaux est induit par l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement, une gestion idéale consisterait à avoir, en permanence, un rythme d'évolution des recettes supérieur à celui des dépenses.

Cela favoriserait les indicateurs d'épargne. L'épargne de gestion illustre tous les efforts réalisés par la ville. Il s'agit de l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, hors intérêts de la dette.

Rappel :

- Épargne brute = épargne de gestion – intérêts de la dette
- Épargne nette = épargne brute – remboursement en capital de la dette

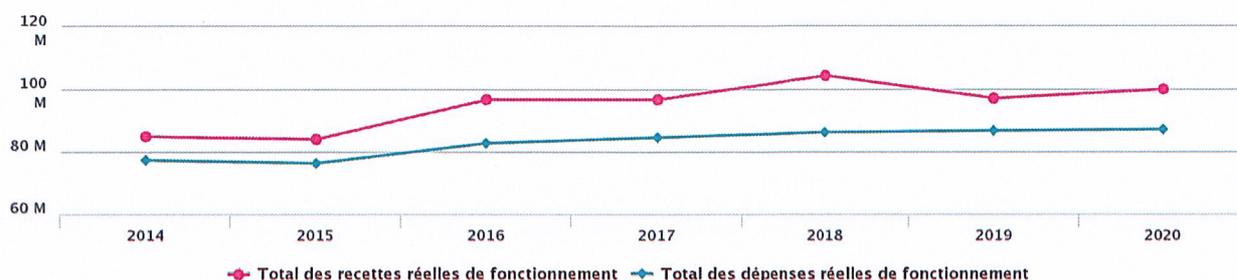
Les recettes et les dépenses précédemment examinées doivent permettre de dégager une épargne de gestion afin d'échapper à l'effet ciseaux.

Grâce aux efforts de gestion, la municipalité souhaite développer les travaux d'entretien du patrimoine dont les retards accumulés rendent les interventions urgentes sur les crédits d'investissement.

L'épargne brute est estimée à 8,2 millions d'€ en 2017 et l'épargne nette à -0,8 millions d'€. Ces chiffres ne sont qu'estimés au 13 septembre 2017 et susceptibles d'évoluer avec la clôture de l'exercice comptable 2017. Ils sont le reflet des créations de poste, de la mise en place des PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) et des revalorisations indiciaires des deux dernières années.

A ce stade d'information et de construction budgétaire, il est prématuré d'avancer des chiffres pour 2018 mais il est possible de dégager une tendance illustrée ci-dessous.

La maîtrise des effets de ciseaux



2. La dette et l'encours de dette

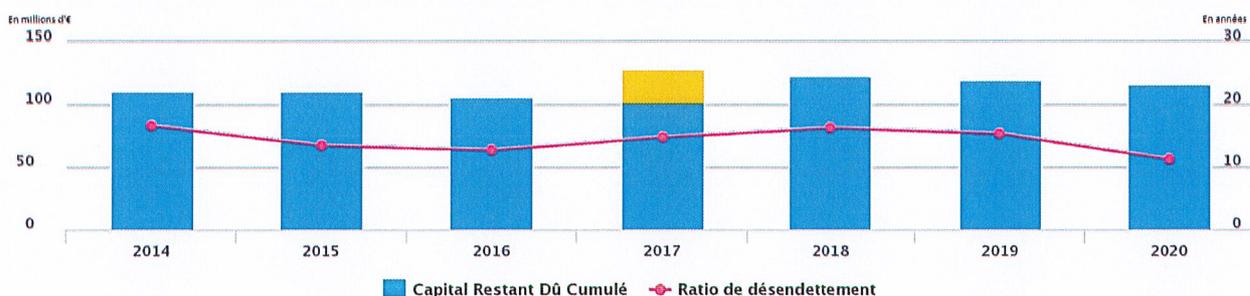
Le stock de dette de la collectivité est de 129 millions d'euros en 2017 contre 106 en 2016. Rappelons qu'en 2016, les emprunts les plus volatiles ont été figés, d'où l'accroissement de l'encours entre les deux années de 23 millions d'euros.

Le niveau d'endettement de la collectivité est élevé et des efforts constants sont réalisés depuis 2014 pour en diminuer le stock. Ainsi le recours à l'emprunt est limité chaque année. En 2015, 2 millions ont été souscrits et les 2 millions inscrits en 2016 ont été réalisés au cours de premier trimestre 2017 en fonction de l'avancée des travaux des écoles. Aucun emprunt nouveau n'a été inscrit en 2017.

Après cette pause, en 2018, il sera possible d'inscrire une nouvelle ligne d'emprunts en lien avec le programme d'investissement à réaliser, ceci avec l'objectif de toujours contenir le stock de dette sur la durée du mandat.

Maintenir le stock de dette facilite également le redressement du ratio d'épargne nette qui doit être le plus élevée possible pour faciliter l'investissement.

Encours de dette au 01/01/2017 et ratio de désendettement



Les principales caractéristiques de la dette au 1^{er} janvier 2018

Dettes par prêteurs

	CRD	% sur total dette	Nbre d'emprunts
SFIL	67 182 935,16	55,33%	14
Société Générale	20 684 762,13	17,04%	7
Caisse des dépôts	12 184 674,80	10,04%	7
Crédit agricole	8 619 797,53	7,10%	6
Caisse d'épargne	7 945 057,48	6,54%	5
DEXIA	2 726 679,79	2,25%	2
Groupe CIC-Crédit mutuel	2 057 839,02	1,69%	4
Autres prêteurs	17 266,19	0,01%	1

Dettes par type de taux

	CRD	% sur total dette	Taux moyen
Taux fixe sur la durée du contrat	77 215 617	63,59%	2,59%
Taux fixe à phase	3 666 667	3,02%	3,75%
Variable	9 641 731	7,94%	0,60%
Livret A	13 501 020	11,12%	1,57%
Barrière avec multiplicateur	14 667 298	12,08%	2,98%
Change	2 726 680	2,25%	4,69%

Détail des emprunts structurés restant dans la dette de la ville

Classement charte	Capital du	Type de taux	Durée résiduelle	
SFIL	1 D	3 909 950,25	Barrière avec multiplicateur euribor	13 ans
SFIL	1 E	4 663 892,16	Barrière avec multiplicateur euribor	19 ans 6 mois
SFIL	2 E	6 093 455,52	Barrière avec multiplicateur inflation européenne négative	20 ans 6 mois
Dexia	Hors charte	1 860 513,91	Change Francs suisse	9 ans
Dexia	Hors charte	866 165,88	Change Francs suisse	8 ans

La renégociation des emprunts structurés, encore dans l'encours de la Ville, reste un objectif mais ne pourra être envisagé que si deux conditions sont remplies, les possibilités financières et un coût de sortie acceptable.

L'effort d'investissement doit être mené tout en intégrant la nécessité de désendetter la ville afin de respecter notre engagement politique de diminuer l'encours de la dette à la fin de notre mandat par rapport à la dette constatée en 2014.

Nous menons de front le désendettement et le refinancement des emprunts toxiques, d'où l'augmentation que vous voyez sur le graphique, en 2017 qui correspond à la renégociation d'une partie de la dette toxique.

L'impact est également important sur les remboursements d'emprunts. Le versement du fonds de soutien ne couvre que 60% de la dépense supplémentaire.

	2014	2015	2016	2017	2018 (estimations)
Intérêts de la dette	4 535 179	4 556 822	4 868 528	3 311 500	3 043 799
Remboursement capital de la dette	6 601 870	6 525 491	7 289 144	8 995 410	8 900 831

Compte tenu du volume annuel d'emprunt à rembourser, l'épargne nette sera durablement impactée.

	2014	2015	2016	2017 (estimation)	2018 (projection)
Epargne de gestion	11 151 243	12 398 408	14 980 737	11 547 438	10 240 365
Intérêts de la dette	4 535 179	4 556 822	4 868 528	3 311 500	2 940 936
Epargne brute	6 616 064	7 841 587	10 112 210	8 235 938	7 299 429
Remboursement capital de la dette	6 601 870	6 525 491	7 289 144	8 995 410	8 900 831
Epargne nette	14 194	1 316 096	2 823 066	- 759 473	- 1 601 402

La construction budgétaire doit donc tenir compte de ces premières tendances afin de se rapprocher d'une épargne nette positive et maintenir une capacité d'investissement compatible avec les besoins de la collectivité.

A ce stade du calendrier de construction budgétaire, les premières tendances laissent présager des moyens au moins maintenus pour les services. Au fur et à mesure de l'estimation du compte administratif 2017, les marges de manœuvre et donc les enveloppes budgétaires seront affinés.

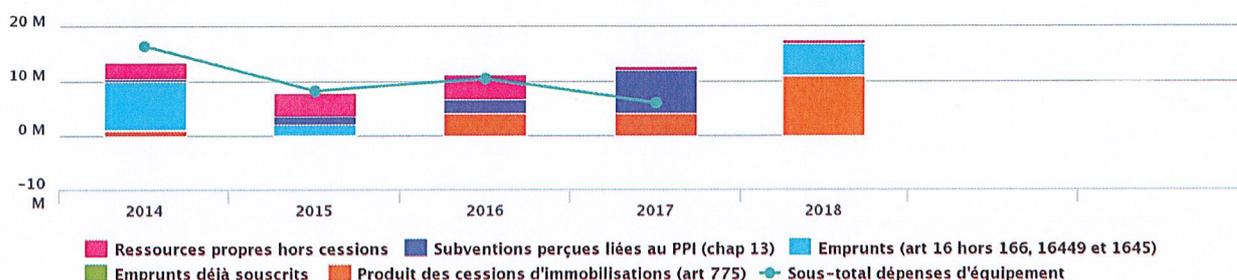
3. L'investissement

La collectivité a de nombreux besoins en matière d'investissement pour faire face au développement de la Ville et aux attentes des Villejuifois: rénovation et création d'équipements publics, en priorité les écoles, les crèches et les gymnases.

Ceci suppose que la ville ait une politique plus dynamique en ce qui concerne les recherches de financements. Les difficultés de nos partenaires institutionnels, nous incite à rechercher de nouveaux modes de financement.

Ainsi, le recours aux projets urbains partenariaux va permettre de financer une partie importante des équipements publics nécessaires du fait de l'accroissement de la population. Chaque fois que ce sera possible, nous proposerons la signature de conventions qui permettent de bénéficier de recettes supplémentaires par rapport à la taxe communale d'aménagement.

Les investissements et leur financement



L'effort de désendettement effectué chaque année sera reconduit en 2018 en maintenant un niveau d'investissement qui permette un emprunt d'un montant inférieur au remboursement du capital sur l'année 2018 de notre dette. Le recours à l'emprunt sera au maximum de 6 millions d'euros, pour un volume d'investissement de l'ordre de 25 millions d'euros. Cet investissement est l'effet du rattrapage des investissements non réalisés lors du mandat précédent, et s'explique également par de nouveaux équipements publics. L'effort de rattrapage et les nouveaux équipements publics seront poursuivis jusqu'à la fin du mandat à un rythme entre 15 et 18 millions lissé sur les trois années à venir.

Les principales enveloppes d'investissements à l'étude pour 2018 (en millions d'€) :

Construction du groupe scolaire « des réservoirs »	7,5 Md'€
Aménagement rénovation voiries et espaces extérieurs	3,7 Md'€
Entretien –rénovation des bâtiments	2,5 Md'€
Construction rénovation d'équipements sportifs	2,5 Md'€
Rénovation urbaine	1,8 Md'€
Téléservices, équipements numériques, Informatique	1,3 Md'€
Équipements des services, matériels, mobiliers, véhicules	1,1 Md'€
Accessibilité, sécurité des bâtiments	1,0 Md'€
Provisions pour acquisitions, surcharges foncières, baux Commerciaux	4,0 Md'€

Pour financer ces investissements, outre le FCTVA et les subventions partenariales sollicitées (2,3 Md'€), les projets urbains partenariaux (6,8 Md'€), les projets de cessions sont en cours de valorisation et devraient concerner notamment :

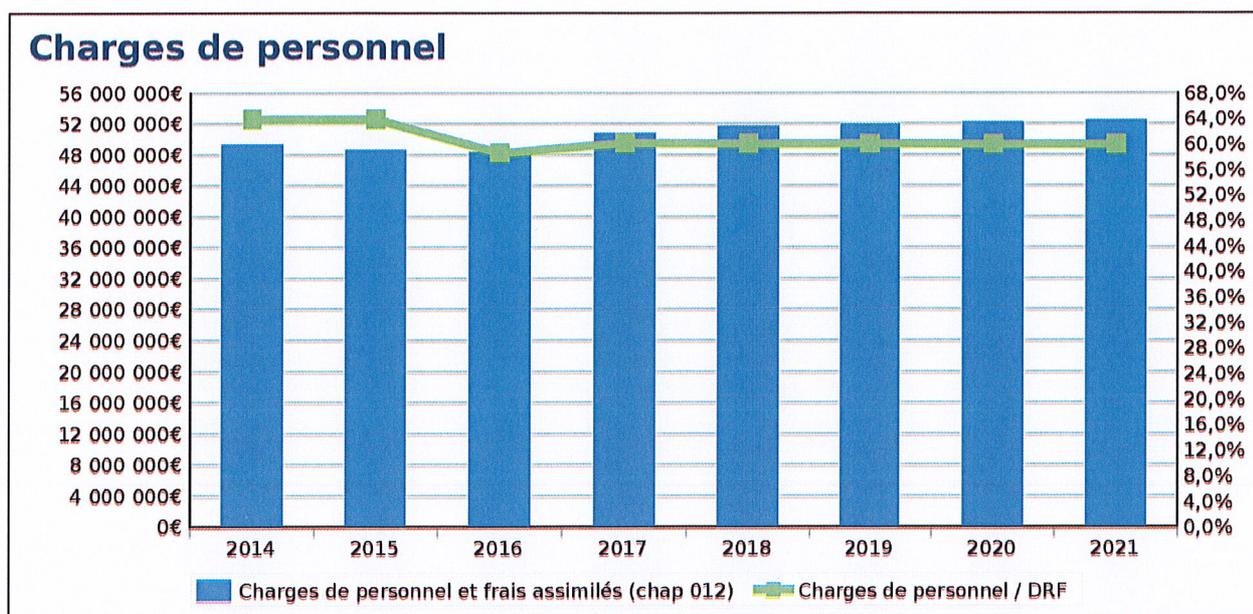
Terrains impasse Röhri et rue Pasteur	3,0 Md'€
Terrains rue Bizet	3,4 Md'€
Biens sans maîtres et divers	1,3 Md'€
62ter Ave de paris	0,7 Md'€

III. La structure des effectifs et les dépenses de personnel

1. Les agents de la ville de Villejuif

La masse salariale de notre collectivité représentée en novembre 2017 la somme de : 44 993 787 € soit 52,06 % de la section de fonctionnement.

Dépenses de personnel



La courbe verte présente le rapport en pourcentage du montant des charges du personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Pour 2018, l'objectif est de stabiliser la masse salariale à son niveau actuel, ainsi que la structure des effectifs qui n'appelle pas de modification majeure pour l'année à venir.

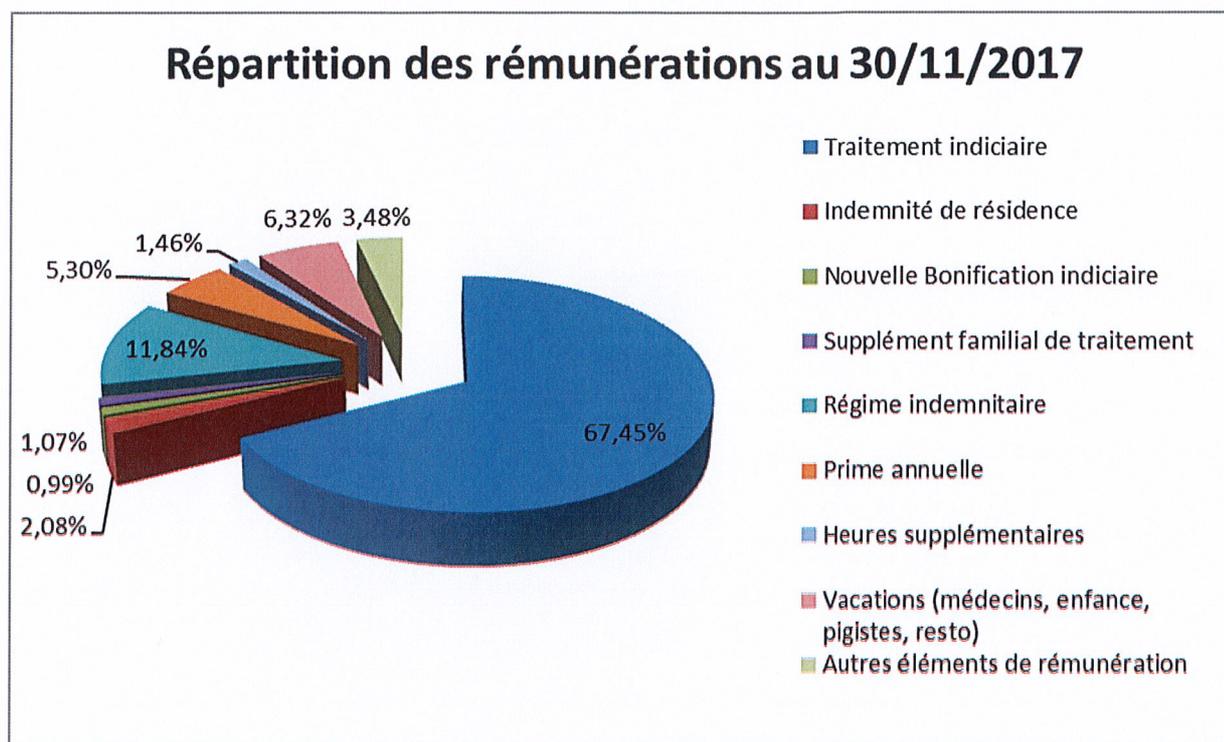
L'enjeu majeur au niveau de notre politique RH est la mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences qui nous permettra d'offrir des parcours professionnels évolutifs à nos agents, tout en développant les compétences qui manquent aujourd'hui.

À titre de précision, les chiffres sont arrondis, M€ signifie millions d'euros.

Les principaux secteurs :

- Services généraux : 8,33 M€, soit 18,51 % de la masse salariale,
- Éducation de 0 à 12 ans : 18,22 M€, soit 40,51 % de la masse salariale,
- Culture, jeunesse et sport : 6,20 M€ soit 13,76 % de la masse salariale,
- Interventions sociales et santé: 4,16 M€, soit 9,25 % de la masse salariale,
- Aménagement du territoire et du cadre de vie : 8,08 M€, soit 17,97% de la masse salariale.

Le schéma ci-dessous illustre la répartition des rémunérations.



2. Les effectifs au 30/11/2017

	2015	2016	2017
Effectif total			
TIT et Stagiaires	969	937	909
NTIT sur emplois permanents	159	181	184
NTIT sur emplois non permanents	245	236	247
TOTAL	1373	1354	1340

En dressant un bref bilan sur les effectifs de la collectivité au 30 novembre 2017, on constate une évolution négative de -14 postes mais il s'agit d'une réorientation de postes qui ne sont plus nécessaires. Ainsi pour 28 suppressions de postes 14 ont déjà été créés sur de nouvelles compétences.

À cette même date, le nombre d'emplois permanents est de 1 093 agents :

- Fonctionnaires : 883 agents et 26 stagiaires ;
- Non titulaires : 184 agents ;

Auxquels s'ajoutent 247 agents non titulaires sur emplois non permanents.

Les effectifs par catégorie hiérarchique au 30/11/2017

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Sans catégorie	Total
Effectif	126	131	915	168	1 340
%	9,41 %	9,77 %	68,28 %	12,54%	100,00%

3. Les effectifs permanents par filière au 30/11/2017

Filières	Nombre	% sur total
Administrative	288	26,35 %
Culturelle	42	3,84 %
Médico-sociale et sociale	112	10,25 %
Sportive	5	0,46%
Technique	482	44,10 %
Animation	152	13,91 %
Sécurité (Police Municipale)	12	1,09 %
Total	1093	100,00 %

On constate en 2017, comme en 2016, une stabilité de l'encadrement intermédiaire (catégorie B). En 2017, il est noté une légère augmentation des agents de catégorie C et une diminution de l'encadrement supérieur de 11,26 %.

Si le nombre de fonctionnaires diminue de 2,32 % entre 2016 et 2017, le nombre de contractuels sur emplois permanents reste stable (13,73%).

Les orientations pour 2018 consistent à maintenir la masse salariale et à optimiser les compétences des ressources internes, par le biais d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences axée notamment sur la formation, l'accompagnement des agents face aux changements, la valorisation de l'expérience professionnelle.

Le renforcement de la mobilité interne passe également par un meilleur accompagnement des agents exerçant des métiers jugés « pénibles », en anticipant les réorientations professionnelles de ces agents le cas échéant.

Ces orientations s'appliqueront dans le cadre du protocole d'accord sur la mise en place des 35 heures. En 2018 de nouvelles discussions s'engageront dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP.

La gestion prévisionnelle des compétences qui se construit permettra de :

- Mettre en place un réel plan de formation permettant de réduire les écarts entre les compétences indispensables à l'exercice des activités principales du métier et les compétences actuelles des agents, si nécessaire et permettre aux agents de s'adapter aux évolutions du poste.
- D'identifier les métiers émergents (ou missions nouvelles) en anticipant la formation des agents à ces situations nouvelles, comme l'illustre la mise en place du guichet unique. Ceci contribuera à favoriser et développer la mobilité interne, limitant ainsi le recours aux recrutements externes.

Cette démarche favorisera la construction de parcours professionnels permettant d'exercer plusieurs métiers au cours de sa carrière.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences a avancé cette année grâce à la création et la mise à jour de la base sur les postes de travail et les métiers réalisée dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP. Il convient de continuer à améliorer ces outils indispensables à la politique des ressources humaines de la Ville.

L'effort en matière de politiques de Ressources Humaines a porté cette année sur la construction des métiers et des postes de travail et sur l'amélioration des conditions de travail.

En 2018, la politique d'amélioration du mieux-être au travail suite au diagnostic des risques psychosociaux établi en 2017 et la politique de valorisation des métiers et des compétences passant par la formation, contribueront à améliorer le service public rendu aux usagers.

Budget annexe Flobail

Pour rappel, ce budget se rapporte au règlement en location-bail de deux bâtiments situés 17 rue Paul Bert et 6, place de la Fontaine.

Les dépenses sont constituées des loyers du crédit-bail, des charges de copropriétés et de la taxe foncière.

Les recettes correspondent aux loyers versés par l'inspection académique et la Confédération Nationale du logement, et à une subvention du budget principal de la ville. Cette subvention est nécessaire compte-tenu des difficultés rencontrées pour louer le second local.

Pour 2018, une subvention du budget ville sera proposée pour équilibrer le budget ; soit couvrir les charges de fonctionnement des lieux par rapport aux recettes perçues sur loyers.

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 - VILLE DE VILLEJUIF -
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

Vu les articles L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales modifiés par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu l'article D. 2312-3 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à l'issue de la présentation, les membres du Conseil Municipal sont invités à s'exprimer sur les orientations générales du budget 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : Annule et remplace la délibération n°118/2017 adoptée en conseil municipal du 8 décembre 2017.

Article 2 : Ayant pris connaissance du rapport de présentation des orientations pour le budget 2018, Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget principal et du budget annexe 2018 conformément à la loi.

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France